

Avenir et adaptation des stations de Montagne

AVIS



Rapporteur
Raoul HADOU
Conseiller du CESER

Assisté d'Éric VARIN

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 115 Conseillers présents.

dans le cadre d'une auto-saisine Etude conduite par la commission Aménagement et Développement des territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

Sommaire

INTRODUCTION	5
1. LES CONSTATS	6
1. 1. Incidences du changement climatique sur le manteau neigeux et sur les stations de basse altitude ;	
1.2. Incidences de la fréquentation sur le logement, les infrastructures, les services privés et publics	
3. Incidences du changement économique liées au développement des nouveaux moyens de communication :	le
2. Propositions de recommandations	10
2. 1. En matière d'aménagement :	10
2. 2. En matière de gestion des gaz à effet de serre :	11
2. 3. En matière de logements :	
2. 4. En matière d'accueil, de développement économique et de progrès social :	
2. 5. En matière d'équipements :	
2. 6. En matière de tourisme :	
2. 7. En matière de gouvernance :	
2. 8. En matière de financement de projets :	
2. 9. En matière de formations :	17
CONCLUSION	18
REMERCIEMENTS	21

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Introduction

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte, sur ses massifs montagneux, plus de 60 stations de ski alpin et nordique qui proposent des domaines skiables, des activités et des capacités d'accueil variés. Les stations de montagne se situent à des altitudes variables. Pour plus de la moitié, les pistes de ski commencent en dessous de 1500 mètres et 17 d'entre elles ont des domaines skiables culminant à 1800 mètres (https://www.villanovo.fr/guides/france/alpes-du-sud/stations-de-ski).

Ces stations accueillent chaque hiver un grand nombre d'hivernants, pour la plupart français, qui viennent essentiellement pour des activités de neige, en grande majorité pour pratiquer le ski alpin, mais aussi pour des sorties en ski nordique, ou encore des randonnées en raquettes, ... Les recettes touristiques liées au tourisme hivernal dans les stations des Alpes du Sud s'élèvent à plus de 750 millions d'euros (Comité Régional du Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, données éditées en septembre 2022).

Dans les espaces valléens, 1 emploi sur 10 est fléché sur des emplois touristiques (source INSEE 2012)

Les prévisions climatiques annoncées par plusieurs scientifiques et experts du climat et de le neige (Groupe d'experts sur le Climat – GREC SUD, Centre d'études de la neige / équipe du CNRM-GAME, UMR 3589), en s'appuyant sur les observations et évolutions des années antérieures, montrent une diminution générale de l'enneigement pour les années 2030 – 2050, avec un déficit beaucoup plus significatif pour les territoires du sud (Projet SCAMPEI7) et les zones d'altitude basse et moyenne.

La réduction des hauteurs de neige printanières à 1 800 m d'altitude atteindrait 50 % pour le milieu du siècle, et de l'ordre de 80 % à la fin du siècle sur les Alpes et les durées d'enneigement continu à la même altitude seront réduites de 20 % en 2020-2050 et de 40 % en 2070-2100. Dans les zones situées en dessous de 1200 mètres, les projections prévoient même qu'il n'y aurait plus de neige en continu sur le sol en hiver.

Depuis de nombreuses années les stations de ski ont installé des enneigeurs pour pallier le manque de neige naturelle et assurer aux hivernants un enneigement minimum leur permettant de pratiquer le ski alpin sur les pistes équipées. Cependant, face à l'évolution du climat, ces installations seront insuffisantes, voire inadaptées, pour certaines stations du Sud et de basse et moyenne altitude.

Ces équipements posent aussi la question de la gestion de l'eau sur ces massifs et de la chaîne hydro-électrique sur le canal de la Durance.

L'économie et les populations des nombreux villages alpins, dépendant fortement du tourisme hivernal, vont être impactées par ces changements. Il est important d'anticiper les effets du changement climatique pour maintenir des activités économiques et des populations sur ces territoires.

Depuis quelques années, les stations de ski ont bien compris qu'elles ne pouvaient pas attirer les hivernants sur une activité fondée sur la seule pratique du ski et qu'il fallait se diversifier. Avec le risque du manque de neige, elles devront imaginer d'autres produits et activités, s'ouvrir davantage aux pratiques estivales et pendant les demi-saisons (inter-saison ou aile de saison) pour un tourisme quatre saisons. Elles pourront s'appuyer sur les villages voisins, sur leur patrimoine architectural, culturel, et naturel, ainsi que sur les productions locales.

L'accueil des touristes se heurte parfois à la capacité d'accueil dans les stations de montagne, où de nombreux logements sont des résidences secondaires (lits froids) peu ouvertes à la location et dans des bâtiments souvent anciens nécessitant des travaux de rénovation énergétique.

Pour faciliter l'accès aux stations de montagne, il est nécessaire de revoir les modes de déplacements depuis les grandes agglomérations et les grands axes routiers, ferroviaires, aéroportuaires et maritime.

1. Les constats

Les stations de montagne de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur situées à des altitudes très variées permettent la pratique de nombreux sports de neige, ski nordique, randonnées en raquettes, ski alpin, etc. Cependant les niveaux d'enneigement, très incertains, nécessitent des investissements lourds pour continuer à accueillir des hivernants dans de bonnes conditions.

Ces stations se sont principalement développées autour des sports et des activités de neige, répondant à l'appel de l'or blanc.

Cependant elles offrent des lieux d'accueil privilégiés, avec les communes des vallées, pour des activités économiques et de nouveaux arrivants soucieux de vivre autrement que dans des espaces très urbanisés.

1. 1. Incidences du changement climatique sur le manteau neigeux et sur les stations de basse altitude ;

Les données sur l'évolution du manteau neigeux, corroborées par une saison hivernale 2021-2022 avec un enneigement très faible, ont des incidences à plusieurs niveaux :

o <u>Diminution de la clientèle basée exclusivement sur le ski alpin.</u>

Face à un niveau d'enneigement variable, les amateurs de ski alpin vont privilégier des stations d'altitude où le taux d'enneigement leur permettra d'accéder à un domaine skiable offrant de nombreuses possibilités de pistes et de difficultés. Les stations de moyenne et basse altitude ou orientées au Sud ne pourront pas toujours avoir l'enneigement nécessaire même avec des enneigeurs, en raison de l'augmentation de la température (en particulier nocturne).

 <u>Coût très élevé des investissements pour maintenir et développer les activités de ski</u> alpin dans les stations des Alpes du Sud;

Pour maintenir un niveau d'enneigement sur les pistes et surtout sur le bas des pistes, les stations sont obligées de s'équiper d'enneigeurs qui nécessitent un accès à un réseau d'eau, et des températures suffisamment basses même si la technologie évolue pour s'adapter aux conditions climatiques d'aujourd'hui. Un enneigeur coûte entre 25 et 40 000 € pour un mono fluide qui peut produire de la neige à une température proche de 0°C, et entre 10 à 15 000 € pour les canons bi-fluides (air et eau sous pression) installées sur des perches. Les premiers sont plus consommateurs d'énergie que les seconds mais ces derniers ont besoin d'air et d'eau sous

pression. Certaines stations comptent plusieurs dizaines d'enneigeurs qu'il faut entretenir et dont il faut assurer le coût de fonctionnement.

Les investissements lourds, souvent publics, liés à la pratique du ski alpin (remontées mécaniques, enneigeurs, ...) nécessitent de nombreuses années pour être amortis ce qui limite les investissements. Cependant ils permettent aux stations de ski de générer d'importants chiffres d'affaires, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros. Le tourisme d'été, n'apporte, pour le moment en station, que 10% du chiffre d'affaires de la saison d'hiver. Il s'agit, pour les stations de ski alpin d'un pari sur l'avenir, à condition d'avoir un enneigement suffisant, naturel ou « artificiel ». La question de ces équipements va se poser sur les stations de basse et moyenne altitude.

Gestion des ressources et des espaces naturels soumis à la pression des multiusages;

La montagne est à la fois un milieu fragile dont chacun peut admirer la puissance et la beauté des paysages et un milieu particulièrement dangereux pour celui qui n'en connaît pas les risques (avalanches, glissements de terrain, chute de pierres, pluies et orages violents, ...). La surfréquentation des milieux naturels sensibles est préjudiciable au maintien de la faune et de la flore.

Parmi les ressources naturelles, l'eau est un enjeu majeur en montagne et pour l'ensemble de la région. Le changement climatique et la hausse observée des températures réduisent la taille des glaciers de haute montagne qui ne se reforment pas. Ils constituent, avec la neige d'hiver les réserves naturelles d'eau potable. La diminution des deux fait craindre le pire sur les ressources en eau pour l'alimentation régulière des populations. Une gestion raisonnée de cette ressource est nécessaire pour assurer les besoins de la population, des activités économiques et de production d'énergie hydroélectrique tout au long de l'année.

Impact des installations de ski alpin sur l'espace naturel particulièrement visible en été;

Pendant de nombreuses années les stations de montagne ont tout misé sur les sports, activités et tourisme d'hiver, lorsque la neige recouvre tout. Avec le recul <u>de l'enneigement</u> du front de neige, les stations de montagne se retrouvent de plus en plus à découvert l'hiver, offrant un environnement peu attrayant. Lorsque la neige a complètement fondu, les équipements techniques des remontées mécaniques et autres installations pour les activités d'hiver ne s'inscrivent pas vraiment dans le paysage naturel de la montagne. Il en va de même pour les aménagements urbains, les abords des bâtiments et de la voirie.

1.2. Incidences de la fréquentation sur le logement, les infrastructures, les services privés et publics.

Les stations de ski et les communes des vallées sont aussi confrontées à d'autres problématiques pour offrir les meilleures conditions d'accueil à destination des actifs, des touristes et des sédentaires.

Développement du tourisme 4 saisons, du tourisme d'été et de la diversification des activités sur les stations de montagne;

Pour se diversifier, les stations de montagne s'ouvrent de plus en plus au tourisme d'été et commencent à s'ouvrir au tourisme de demi-saison. Cependant elles n'offrent pas toujours le même niveau de prestations et de services (fermeture d'hôtels restaurants, de certains hébergeurs, de commerces, de services publics et au public) qu'en période hivernale ce qui peut limiter l'appétence des touristes à séjourner dans les stations de montagne.

o <u>Diminution de la fréquentation des jeunes dans les stations de sports d'hiver :</u>

Il a été observé une diminution de la fréquentation des jeunes dans les stations de sports d'hiver de l'ordre de 30% sur les 15 dernières années. Les stations d'aujourd'hui ne semblent pas répondre aux demandes et exigences des jeunes, notamment à cause des coûts très élevés des prestations sur place ;

Stock important de lits froids et de résidences secondaires très faiblement occupées

La typologie des logements dans les stations de montagne est très variée. Elle comprend des immeubles en copropriété, et des maisons individuelles (chalets ou maisons de famille). Quel que soit le type de logement, beaucoup sont des résidences secondaires que les propriétaires ne veulent pas mettre à la location. Le taux d'occupation est très bas. Ces logements ont besoin d'une attention particulière pendant l'hiver afin d'éviter le gel et pour les copropriétés, de maintenir une température minimale dans les parties communes. Le seuil de rentabilité se situe autour de 70% de l'ensemble du parc.

<u>Vieillissement du patrimoine immobilier et inadaptation aux mesures d'économie</u> d'énergie;

De nombreuses copropriétés ont été construites dans les années 1960-1970 pour répondre à la demande croissante du tourisme d'hiver et au plan neige du gouvernement de l'époque. Ces constructions sont vieillissantes et ne correspondent plus aux critères d'isolation actuelle, ni de confort intérieur, ni de sobriété énergétique.

<u>Coût important des infrastructures pour des villages devant absorber une augmentation importante de population sur les stations de montagne;</u>

Les communes ayant des stations de montagne accusent de fortes variations de population. Elles doivent configurer leurs réseaux d'eau potable, d'électricité, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères, de voies d'accès et d'aménagement extérieurs en fonction d'un taux élevé d'occupation de l'ensemble de la capacité d'accueil quel que soit le type d'hébergement (location, hôtellerie, ...) des résidents et des touristes à la journée (restauration, remontées mécaniques, et autres activités comme la patinoire, la piscine, le cinéma, ...).

Manque de logements pour les salariés temporaires ou permanents ;

Hormis quelques grosses stations qui ont pris l'option d'avoir une ou plusieurs résidences pour héberger les salariés pendant les saisons, le manque de logements pour des salariés saisonniers voire permanents, est une problématique rencontrée dans la plupart des stations de montagne. Malgré les diverses mesures prises en leur faveur par les diverses instances publiques, les employés saisonniers ont des difficultés pour trouver des logements. L'offre étant restreinte, certains se trouvent obligés de recourir à la location de logements dans le secteur privé qui n'offrent pas toujours les prestations adaptées et dont les loyers ne sont parfois pas en adéquation avec leur niveau de rémunération.

Des services publics ou au public ne favorisant pas la fixation des populations à l'année.

Beaucoup de communes de montagne ont subi la fermeture de leurs services publics (école, poste, services de soins, ...) ou au public (alimentation, bureau de tabac, crèche, maison de retraite, ...). Un minimum de ces services est nécessaire pour permettre à la population de rester sur place.

Problèmes d'accès aux stations de montagne et de saturation de l'espace public par les véhicules en stationnement

Les stations de montagne jouissent d'une réputation où l'air est d'une pureté incomparable et où la nature est belle et généreuse. L'augmentation du nombre de voitures dans les stations nuit à cette image, même si, l'hiver, les voitures circulent peu pendant les séjours des hivernants. Les voitures ne devraient pas stationner en surface plus de 24 heures pour permettre aux chasseneiges de passer en cas de chutes de neige.

Par ailleurs, pour ravitailler les commerces, les restaurateurs, et les autres entreprises, des véhicules utilitaires et des camions circulent sur les routes des vallées et de montagne. Le trafic n'est pas seulement au niveau des stations mais aussi dans les communes des vallées.

3. Incidences du changement économique liées au développement des nouveaux moyens de communication :

Depuis quelques années, les moyens de télécommunication se sont développés faisant évoluer les moyens et les méthodes de travail vers davantage de numérisation. Les lieux de travail ne sont plus nécessairement fixes et peuvent être déportés à condition qu'ils soient connectés à un réseau à haut débit, qu'il soit téléphonique, composé d'une fibre optique ou autre. Le haut débit est également nécessaire pour que les entreprises locales puissent aussi se connecter au monde, recevoir et passer des commandes pour mieux se développer.

Nouvelles pratiques économiques et de management du tourisme en montagne;

Le haut et très haut débit apportent des moyens de gestion et de communication de meilleure qualité pour attirer et accueillir les touristes sur les stations et les lieux d'hébergement. Des services d'informations sur les disponibilités, les offres et les activités touristiques, sur un suivi personnalisé, sont désormais possibles afin d'amener les clients à découvrir les stations et les fidéliser.

Accueil de nouvelles populations en télétravail ;

Les mesures de confinement de 2020 et 2021 ont incité les personnes pouvant travailler à distance et ayant une résidence secondaire en montagne à s'y rendre pour vivre ces périodes dans des lieux plus agréables, plus calmes, avec une meilleure qualité de vie. Au-delà de ces périodes de confinement, grâce aux moyens de télécommunications performants, des personnes commencent à délocaliser leurs activités au sein de ces stations de montagne. Ces personnes s'installent et sollicitent des services que toute commune devrait avoir sur son territoire

 Accueil de nouvelles activités nécessitant des espaces de travail partagés, des liaison haut débit, ...

Pour accueillir les nouveaux télétravailleurs des communes ont mis à disposition des locaux aménagés et connectés, pouvant offrir aussi des services communs, comme du secrétariat, de la mise à disposition de matériel spécifique, de la petite restauration, etc.

2. Propositions de recommandations

L'ensemble de ces constats ont conduit le CESER à proposer des pistes de recommandations à la Région et à ses partenaires que sont l'Europe, l'Etat, les collectivités locales et les entreprises pour développer ce vaste territoire régional aux multiples atouts.

L'objectif est de capitaliser sur la valeur nature de la montagne en projetant un développement durable et raisonné des stations de montagne en organisant un tourisme 4 saisons permettant une activité économique pérenne, respectueuse de l'environnement, des populations et reposant sur le bien-vivre en montagne.

2. 1. En matière d'aménagement :

- Reconsidérer le territoire des stations de sports d'hiver pour l'étendre aux communes et à leurs zones d'influence dans l'espace valléen afin de créer un territoire cohérent d'intervention, aux activités et services complémentaires, en intitulant ces espaces « Stations de montagne »
- Les stations de montagne doivent pouvoir rester attractives et complémentaires pour attirer des touristes et des habitants sans pour autant investir de manière massive sur des équipements en contradiction ou au détriment des paysages et de l'environnement;

- Equiper les stations de montagne en bornes de recharge électrique afin de répondre à la demande liée au développement des véhicules électriques plus vertueux en matière de pollution atmosphérique et sonore.
- Etudier la possibilité de faire évoluer les stations de montagne vers des stations plus « piétonnes » en les équipant des moyens d'accès en commun (funiculaires, trains à crémaillère, téléphériques, ascenseur valléen, ...), de parkings en fond de vallée, de moyens de déplacement doux dans la station, et de développer, in situ, des commerces de première nécessité participants à l'économie de circuits courts.
- Mieux étudier l'impact des extensions et les aménagements des domaines skiables afin de limiter leurs impacts sur la biodiversité, la ressource en eau (notamment pour gérer les conflits entre les différents usages de l'eau dont l'usage pour la production de neige de culture), les milieux naturels, ... Appliquer la loi montagne afin de s'assurer que les projets ne nuiront pas à la biodiversité; l'évitement, la réduction et la compensation sont des principes privilégiés lorsqu'il y a un impact environnemental constaté;
- Améliorer la communication sur les atouts des stations de montagne qui évoluent pour s'ouvrir au tourisme 4 saisons, avec des aménagements spécifiques pour donner envie d'y séjourner. Faire évoluer les mentalités du tourisme d'hiver pour accepter que le ski au pied de l'immeuble ne soit pas la seule option possible, qu'il existe des hébergements dans la vallée.
- Créer des hubs, mixant aviation non pilotée et éventuellement pilotée, pour des flottes de drones cohérentes avec les missions (transport de marchandises, secours, sécurité, localisation de blessés), ayant pour objectif de faciliter les relations vallées/stations de montagne, tout en réduisant les nuisances liées au transport routier.
- o Démonter les installations techniques devenues obsolètes et reconstituer le cadre naturel

2. 2. En matière de gestion des gaz à effet de serre :

- Lancer de gros travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ;
- Mieux gérer l'accès aux vallées alpines et aux stations de sports d'hiver, en favorisant des moyens de transport et de déplacements collectifs, ou de la mise en place de mobilités partagées;
- Adapter les transports en commun toute l'année entre les stations et les espaces valléens pour assurer l'accès aux services, des habitants et des touristes ...;
- Créer un service de transport autonome de marchandises par air à l'aide de drones pour des masses légères (actuellement limité à 200 kg) entre les espaces valléens et les stations de montagne, laissant à la route les « hors gabarits » et limiter ainsi les transits livraison routiers qui devraient s'accroitre avec le développement de l'activité liée aux quatre saisons
- o Favoriser l'accès aux stations de montagne aux véhicules à énergie décarbonée ;

- Protéger les prairies permanentes et les forêts, qui sont des pièges à carbone, notamment sur les terrains les plus plat, en concurrence forte avec le développement des stations (protection du foncier agricole, naturel et forestier);
- Favoriser les activités de loisirs qui ne sont pas créatrices d'émissions de gaz à effet de serre, (appliquer le règlement du tourisme motorisé);
- Développer des pratiques de tourisme « doux » respectueux de l'environnement.

2. 3. En matière de logements :

- Mettre en place, avec les propriétaires, une politique de gestion pour résorber le nombre de lits froids;
- Créer des instances de dialogue « territorial » entre les différentes parties, Etat, élus locaux, représentants des professionnels, notamment des professionnels des stations, représentants des travailleurs saisonniers, afin de trouver et de mettre en place les solutions les mieux adaptées localement à la question du logement des saisonniers.
- Favoriser le montage d'opérations, associant différents partenaires, pour acquérir et restructurer des bâtiments existants de résidences secondaires, afin de transformer les appartements en logements locatifs à destination des actifs sédentaires avec des surfaces adaptées aux familles avec enfants. Imaginer des dispositifs (échanges, préemption, ...) permettant de restructurer des ensembles de logements par cages d'escalier;
- Réinvestir les bâtiments « abandonnés », les biens sans maîtres, et créer des réserves foncières pour du logement locatif de longue durée ;
- Mobiliser des organismes tels que l'Etablissement public Foncier Régional (EPFR) ou l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour porter ces opérations immobilières et permettre leur réalisation;
- Mobiliser Action Logement (gestionnaire du 1% logement ou 1% patronal) sur le financement de programmes immobiliers;
- Faire appliquer la loi montagne qui oblige les stations de montagne à créer des logements pour les saisonniers. Créer des maisons des saisonniers avec des équipements mutualisés;
- Conventionner avec les professionnels de l'hébergement et les responsables des activités de loisirs, ayant besoin de saisonniers, afin de les associer, eux ou leurs repreneurs, à une obligation d'hébergement pour pérenniser le remplissage des logements mis à disposition de ces travailleurs temporaires que les employeurs assurent le paiement des loyers sur 12 mois même si les saisonniers ne sont pas présents toute l'année; l'accueil des saisonniers est vital pour l'activité hôtelière;
- Prévoir un pourcentage de logements sociaux par programme immobilier et faire respecter,
 a minima, le pourcentage légal imposé par la loi SRU dans les communes qui y sont soumises, pour assurer le logement de l'ensemble de la population face à une pression et

une augmentation du prix de l'immobilier – selon les règles en vigueur ce pourcentage peut être de 15 ou 25% ;

- Aider financièrement les communes à réhabiliter les logements vétustes des centres des villages, à destination de logement social, en comptabilisant 2 logements sociaux pour un logement réhabilité permettant ainsi de réduire la pénalité SRU dans les communes carencées.
- Faire gérer les logements par des organismes professionnels qui optimiseront l'utilisation des hébergements sur l'année pour limiter le nombre de logements vacants;
- Moduler la taxe d'habitation en fonction de l'occupation des logements afin d'inciter les propriétaires à la résorption des lits froids.

2. 4. En matière d'accueil, de développement économique et de progrès social :

- Communiquer sur la valeur « nature » des stations de montagne et impulser un comportement environnemental vertueux de la population incitant les touristes à s'y associer;
- Faire de l'éducation à la nature, aux particularités de la montagne (risques naturels et dangers, fragilité des écosystèmes, biodiversité à préserver) au respect du silence, des activités et des personnes qui y vivent, ... cette éducation pourrait être intégrée à des cycles d'information et de sensibilisation dans les lycées;
- Valoriser et communiquer sur les activités et les produits artisanaux et agricoles locaux, faire la promotion des circuits courts, « produits et transformés » localement ;
- Développer le tourisme 4 saisons pour créer un tissu économique qui favorisera l'installation d'entreprises apportant les services nécessaires à son fonctionnement;
- Maintenir les activités agricoles et pastorales, pour l'entretien des zones de sports d'hiver (pâturage), et la fourniture de produits agro-alimentaires;
- Maintenir et développer les activités d'agrotourisme (maison de producteurs, visites d'exploitations et d'activités agroalimentaires – laiteries par exemple);
- Maintenir et développer les activités économiques (commerces et entreprises répondant aux besoins des habitants) et les services publics (écoles, postes, espaces dédiés aux activités sportives, ...) et au public (maisons de santé, espaces de télétravail, ...) pour accueillir et fixer les nouveaux résidents, dans les communes des vallées ou les villagesstations;
- Inventer de nouveaux concepts de zones d'activités, créer des conditions d'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux actifs dans les espaces valléens, en réinvestissant des bâtiments inutilisés ou abandonnés, ou des friches ; faciliter la création de tiers lieux qui accueillent une mixité d'activités professionnelle, sociales et des logements ;

- Créer des écosystèmes de services professionnels autour de l'AIR MOBILITY permettant de relier les vallées aux stations de montagne qui attireront les acteurs confirmés de la Mobilité Urbaine
- o Limiter les conséquences de la saisonnalité sur les salariés en :
 - Créant des conditions statutaires et de protection sociale adaptées aux pluri actifs notamment en instituant une « caisse pivot » qui permette à un salarié qui a plusieurs activités d'avoir un seul interlocuteur pour sa protection sociale;
 - Incitant les employeurs à verser une prime de précarité aux salariés embauchés sous le régime du contrat de travail saisonnier;
 - Instaurant la reconduction automatique des contrats d'une année sur l'autre pour les salariés qui le souhaitent.
 - Soutenant l'évolution de certains statuts pour les adapter à la pluriactivité: exemple du statut d'agriculteur conditionné à plus de 50% de revenus agricoles et qui a évolué pour passer à un nombre d'heures d'activités non agricoles sans limites de revenus pour conserver son statut et son adhésion à la MSA (mutualité sociale agricole);
- Créer une marque Alpes du Sud pour un développement économique de l'ensemble des stations de montagne de notre région, dont l'ensoleillement permet un développement du tourisme 4 saisons, avec une présentation des diverses activités proposées;

2. 5. En matière d'équipements :

L'objectif est de favoriser la création, l'adaptation ou le maintien d'équipements et de services publics et au public permettant de fixer les populations d'actifs à l'année, en mettant à leur disposition les outils nécessaires :

- Installer des réseaux numériques à haut débit (coût et débit identiques à ceux des zones métropolitaines);
- Créer des espaces de travail partagé (co-working) avec mise à disposition d'équipements adaptés pour le télétravail;
- Maintenir le fonctionnement des crèches toute au long de l'année et pas seulement aux périodes de vacances hivernales;
- Adapter les établissements scolaires pour permettre aux enfants de suivre leur scolarité à proximité de leurs lieux d'habitation (notion de classes aménagées qui regroupent plusieurs niveaux scolaires);
- Créer des maisons et des centres de santé pour apporter les premiers soins aux résidents, qu'ils soient sédentaires ou de passage;
- Ouvrir des établissements d'accueil pour les personnes âgées dépendantes afin qu'elles puissent rester à proximité de leur famille et de leur lieu de vie.

 Créer des systèmes de transports publics accessibles toute l'année permettant de relier les stations et les villages de montagne au réseau principal

2. 6. En matière de tourisme :

- Gérer l'accès aux sites touristiques les plus connus et le plus emblématiques pour éviter la sur fréquentation et protéger les sites et l'environnement, limiter l'accès en voiture à ces sites en créant des services de navettes, ...;
- Eduquer les jeunes, et les moins jeunes, à la connaissance et au respect de la vie en montagne (éduquer aux dangers, à la protection de l'environnement (faune, flore, ...)), aux métiers de la montagne (élevage, ...);
- Gérer l'accueil des touristes (location en résidences, en camping, en hôtels, ...) et proposer des activités multiples, récréatives (sports de nature, balades découvertes, ramassage de champignons et de plantes comestibles, ...), culturelles (architecture, histoire, traditions populaires et artisanat local, ...), gastronomique, etc;
- Favoriser la création d'activités toute saison, adapter les remontées mécaniques au vélo, par exemple;
- Accueillir des « classes découvertes » des stages d'observation de la faune et la flore, des milieux naturels afin de sensibiliser le plus grand nombre à la fragilité de milieu montagnard
- Mettre les équipements aux normes pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, en situation de handicap, aux personnes âgées, etc;
- Imaginer des évènements itinérants mettant en réseau les stations de montagne, événements sportifs, culturels ou festifs.
- Créer des mises en réseau de stations de montagnes et d'espaces valléens qui ont des activités complémentaires pour élargir l'offre et créer des synergies entre les différents sites (mutualisation et unification des offres de transport, logements, restauration, activités, tarification...)
- Favoriser la création de centres de remise en forme et de bien-être, de niveau international, basés sur la valeur nature, dans les stations possédant un environnement favorable, pour créer une alternative à une clientèle qui fréquente les établissements des Alpes du Nord (Suisse, Autriche...)

2. 7. En matière de gouvernance :

 Créer des lieux d'information et temps de concertation sur les projets des territoires concernés à l'échelle de l'espace valléen;

Les lieux d'information et temps de concertation ont pour objet de permettre aux populations locales d'émettre leur avis sur les projets concernant leur commune et les stations de montagne avec lesquelles elles sont en interaction et vice-versa.

Par exemple, un projet de station peut être intéressant pour son propre développement avec, toutefois, des impacts sur l'ensemble de l'espace valléen directement concerné. Il faudrait que l'ensemble des habitants de ce territoire soient associés à la concertation.

Actuellement, ces lieux de proximité et ces temps ne sont pas assez nombreux.

Mettre en place l'ingénierie de projet auprès des petites communes, des petits territoires;

Concernant l'ingénierie de projet, il s'agit de venir en soutien aux petites communes qui n'ont pas le personnel technique suffisamment formé pour élaborer des études de faisabilité technico-économiques, faire des demandes de financement et gérer les projets.

2. 8. En matière de financement de projets :

 Faciliter l'accès au financement (améliorer l'accès aux appels à projet, souvent trop complexes à renseigner) et le versement des aides publiques (délais de versement des aides européennes trop longs);

Mettre à disposition du personnel compétent pour aider les communes au montage et à la valorisation de leurs réponses aux appels à projet, les aider au montage financier en mettant à disposition des portages financiers leur permettant de réaliser leur projet.

- Mettre en place une évaluation adaptée des projets, aux enjeux de protection de l'environnement, de société, sociaux, d'activité économique de façon à la rendre plus qualitative et moins financière et savoir si les effets sont en adéquation avec les objectifs du projet initial.
- Conditionner les financements et investissements liés aux activités du ski alpin à la création ou au développement d'activités alternatives pleine nature respectueuses de l'environnement (politique de la compensation). Ainsi la poursuite du développement du ski alpin accompagnerait la protection de l'environnement, ou d'autres activités de pleine nature, toute saison, et respectueuses de l'environnement.

Le plan Avenir Montagne : des réponses au financement des projets

Lors du Conseil National de la Montagne (CNM), du 8 octobre 2021, à Pontarlier, il y a eu la présentation de la démarche « Avenir Montagne », par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités, en présence de Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat à la Ruralité.

Des réponses vont être apportées par cette démarche notamment à travers des appels à projets par territoire. Deux points sont importants dans ce plan Avenir montagne, le financement de deux appels à manifestation d'intérêt pour la mobilité et pour la rénovation de l'immobilier de loisir, et l'ingénierie, avec une réelle volonté de structurer et d'améliorer les interventions financières sur des projets territoriaux.

Le fil conducteur de ce plan Avenir -Montagne est le tourisme, sujet transversal permettant d'aborder toutes les thématiques sectorielles (accessibilité, hébergement, activités, environnement...).

2. 9. En matière de formations :

- Adapter les formations aux évolutions des métiers et des demandes des habitants des vallées alpines ainsi qu'aux réalités liées à la saisonnalité de l'activité;
- Créer des formations autour de l'économie du drone de façon à organiser la filière (juridique, technique, entretien, programmation, pilotage, gestion, secours en montagne, surveillance d'ouvrage...);
 - Pour avoir un véritable tissu d'entreprises autour de nouvelles activités dans les stations, il faut que la formation soit adaptée aux activités qui vont être créées.
- Développer les formations débouchant sur des pluri-compétences afin de favoriser la pluriactivité en les adaptant à la réalité de la saisonnalité.
- Développer les formations en vidéo conférences entre les vallées alpines et les centres de formation (conforter le développement de la fibre optique et créer si nécessaire, dans les communes ou hameaux, des lieux d'accès à la fibre et aux formations à distance).
 - Cela rejoint les espaces de coworking déjà évoqués, qui pourraient être ouvert à la formation.

Un point de vigilance sur la formation à distance qui n'est pas adaptée à tous les phases professionnelles. Après la partie théorique qui peut se dispenser en distanciel, les métiers de l'artisanat nécessitent des heures de formation en présentiel pour acquérir les techniques et les gestes qui leur permettront de maitriser leur savoir-faire ou leur art. Il faut également développer davantage l'alternance pour les entreprises qui voudraient former leur propre personnel. Pour cela il faut créer l'offre de formation sur les sites concernés, délocalisés, c'est-à-dire avoir des entreprises ancrées dans les territoires.

- Inscrire et financer les téléformations dans le Programme Régional de Formation (PRF) qui répondent aux besoins des employeurs, des populations et aux nouveaux métiers qui ne manqueront pas de se développer dans les domaines d'activités spécifiques de la montagne;
- Créer des tiers-lieux ou des espaces adaptés aux téléformations qui puissent aussi accueillir des formations en présentiel par petits groupes qui répondront aux besoins de formation des territoires éloignés des centres de formation;
- Intégrer un module de formation sur les conséquences et l'adaptation des métiers à l'évolution du climat dans les formations existantes.

Conclusion

Les stations de ski de basse et moyenne altitude, reposant uniquement sur la pratique du ski alpin, sont aujourd'hui dépassées. Elles ne peuvent ignorer l'évolution climatique sur la couverture neigeuse et sont obligées d'innover en proposant des activités connexes en lien ou pas avec la présence de la neige, comme des centres de bien-être, des piscines, des cinémas, etc.

Elles ne peuvent plus rester isolées, ignorantes des autres stations et des villes et villages des vallées auxquelles elles sont rattachées et qui font partie du territoire d'influence économique et social. Une démarche en réseau devrait être un atout supplémentaire pour développer l'offre touristique et attirer de nouveaux résidents quelle que soit la saison.

En se rapprochant des vallées, elles adhérent à la notion de station de montagne permettant de créer ainsi un territoire de projet cohérent en matière de développement économique, de transport, d'éducation et de formation, d'accès aux services publics et aux publics, et pouvant s'appuyer hors saison hivernale sur les atouts culturels, historiques, culinaires d'un territoire plus vaste et riche de diversités. Les stations d'altitude offrant quant à elles des paysages uniques, une qualité de l'air inégalable et surtout, un forte capacité d'accueil touristique.

Cependant, les conditions et les exigences d'hébergement hors de la saison hivernale ne sont pas nécessairement les mêmes. Il conviendrait d'adapter les logements et d'en profiter pour les mettre aux normes environnementales en vigueur.

Les stations de montagne sont, elles aussi, soumises à des seuils de rentabilité et un nombre de lits froids trop élevés nuit à la station qui doit, l'hiver, entretenir des installations coûteuses et employer du personnel pour les faire fonctionner, mais aussi, tout au long de l'année entretenir les voiries, les bâtiments publics, les réseaux électriques, d'eau potable, d'eau usées, ... Il est nécessaire d'avoir un nombre de lits touristiques bien gérés pour rentabiliser la station de montagne.

Il faut inciter les propriétaires de logements à faire des travaux de rénovation et de mises aux normes tout en leur proposant de gérer la location de leur bien, ce qui permettrait de transformer un « lit froid » en « lit chaud ».

Rendre les stations de montagne plus attractives et plus accueillantes c'est aussi permettre à de nouveaux arrivants ou aux propriétaires des résidences secondaires d'y résider au-delà des vacances. Qu'ils soient jeunes actifs, confirmés ou retraités, ils auront besoin de services publics et aux publics pour s'y installer plus durablement.

L'amélioration des conditions de travail des saisonniers, notamment avec des hébergements et des moyens de transports adaptés favorise leur épanouissement et leur capacité à accueillir le public dans les meilleures conditions.

Les différentes mesures du Plan Montagne et du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions, devraient permettre aux communes et aux stations de montagne de maintenir et de développer des activités économiques sur leur territoire, en permettant l'accueil de touristes 4 saisons et de nouveaux arrivants.

Cependant, la montagne est un milieu à la fois fragile et dotée d'une force destructrice importante. La connaissance de la montagne est nécessaire pour ne pas mettre en danger ces paysages et sa richesse floristique et faunistique, ni se mettre en danger en ne respectant pas certaines mesures de sécurité tant en matière d'habitat que de déplacement, de loisirs, ... l'accueil des jeunes en classes découvertes, par exemple, et des moins jeunes à travers des maisons éducatives (maisons des parcs, écomusées, ...) sont nécessaires.

L'accès à ces stations doit être amélioré pour être encore plus attractives en respectant les diverses règles en matière de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre. Le développement de transports en commun pour accéder aux vallées, la création de moyens d'accès innovants vers les stations devraient être valorisés auprès des touristes et des nouveaux arrivants. Sans oublier d'améliorer le flux des camions dans les vallées qui desservent les vallées des pays voisins.

Les stations de montagne peuvent devenir de véritables territoires de projets et d'accueil de nouvelles populations souhaitant vivre dans un environnement plus sain, plus proche de la nature, plus serein, avec une consommation plus locale, tout en étant relié au monde entier grâce aux moyens de télécommunication haut débit.

En raison de la grande diversité des stations de montagne proposant des activités liées à la présence de la neige, et de l'impact du changement climatique sur le manteau neigeux en basse altitude, la Région pourrait sélectionner une ou deux stations de montagne représentatives et volontaires, focaliser des aides et des financements sur ces stations afin d'en faire une ou des stations pilotes en matière de transition globale intégrant l'ensemble des thématiques abordés dans cet avis, et ce, sur leur espace valléen.

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Remerciements

Le Rapporteur tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

Cécilia CLAEYS, Maître de Conférences – HDR en Sociologie – Co-responsable du Parcours « Gestion durable des Territoires de Montagne »

Chantal EYMEOUD, Vice-présidente en charge des entreprises, de l'artisanat et de l'économie de montagne

Colette FABRON, Maire de Saint Etienne de Tinée, Commune de la station d'AURON dans les Alpes Maritimes.

Anne Marie FORGEOUX, Présidente de la Commission du Massif Alpin

Annie GENEVARD, Présidente de la Commission permanente du Conseil national de la Montagne et Vice-présidente de l'Assemblée nationale pour une présentation de la politique montagne de l'Etat

Jean HORGUES DEBAT, Président de la Commission internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA).

Patrick RICOU, Maire d'Orcières-Merlette

Sophie VAGINAY, Maire de Barcelonnette

Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres et Xavier CORNE, Directeur de la station

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Explications de vote

1^{er} Collège

Patricia BLANCHET BHANG

2ème Collège

Philippe COTTET

3ème et 4ème Collèges

Guy PARRAT

Intervention de Patricia BLANCHET BHANG au nom du 1^{er} Collège

La Région SUD PACA abrite plus de 60 stations de skis qui présentent des domaines skiables et des capacités d'accueil remarquables.

Depuis maintenant plusieurs décennies, l'activité économique de nos massif montagneux s'organisent autour de ces stations qui sont aujourd'hui confrontées à une équation complexe : résoudre la problématique de la crise climatique tout en préservant l'activité touristique en zone de montagnes.

Il s'agit d'un chemin étroit en « ligne de crête » car l'objectif est de transformer radicalement le visage du tourisme d'hiver en vue d'une progressive « décarbonation » de l'activité touristique.

Nous tenons à souligner l'importance donné dans l'avis de la commission aménagement du territoire au nécessaire développement du tourisme « quatre saisons », en effet la gouvernance de la gestion touristique de nos stations de montagne représente un enjeux majeur pour le développement durable de nos territoires de montagne ; il s'agit donc de mettre en place une stratégie de développement en faveur d'un tourisme durable, intégré et accessible à tous, dont l'un des piliers fondamentaux est représenté par l'activité économique valléenne.

Nous sommes en effet convaincus que cette stratégie doit s'appuyer en priorité sur :

- L'artisanat notamment la gastronomie, les métiers d'art, les savoir-faire d'excellence, la présence des professionnels libéraux, qui renforcent l'attractivité des stations de montagnes.
- Sur les emplois industriels et commerciaux permanents générés par les PME et les groupes nationaux implantés dans les territoires valléens, qui permettent d'y vivre hors saison.
- Sur l'innovation des entreprises en matière d'offre touristique

Les entreprises artisanales et les professionnels libéraux présents dans les stations ou dans leur périmètre géographique autour de l'accueil et des services à destination des touristes fortement touchés par la crise COVID et fragilisé par la baisse du pouvoir d'achat doivent être accompagnées. La Région à été présente dans la période COVID elle doit poursuivre son soutien notamment avec « zéro rideau fermé » et pour l'adaptation des PME et artisans à la transition numérique indispensable à leur survie.

Il n'y a pas d'activité touristique sans travailleurs saisonniers! Cet emploi saisonnier est porté par un tissu économique composé à plus de 90 % d'entreprises de moins de 10 salariés. Ces entreprises à caractère artisanal sont engagées avec leur réseau consulaire pour sécuriser les parcours professionnels de ces pluriactifs et développer leurs compétences afin de répondre de manière pertinente aux enjeux de la nouvelle demande touristique.

La Région doit être attentive au développement des infrastructures de transport et d'accueil des activités de plein air : chemins de randonnées hiver/été, pistes cyclables, de « relais de poste » le long de ces itinéraires, etc.

Globalement ces infrastructures sont en retard dans notre région, elles conditionnent pourtant la réussite de la pluriactivité touristique.

L'avis retenant nos recommandations, nous le voterons.

Intervention de Philippe COTTET au nom des Groupes CGT, FSU et Solidaires (2ème Collège)

Depuis plus de soixante ans les stations de ski sont devenues les rouages incontournables de l'économie des territoires de montagne. Mais ce modèle économique, hérité des Trente Glorieuses, semble aujourd'hui en bout de course en raison de problématiques convergentes : problématiques énergétiques liées au transport, à l'entretien et au fonctionnement des domaines skiables, problématiques sociales (modes et conditions de vies et de travail, usages nouveaux, évolutions sociétales...), problématiques environnementales liées aux évolutions climatiques, à l'enneigement, à la ressource en eau, à la pollution...

Alors que les stations de ski doivent être rentabilisées sur une durée d'activité de plus en plus courte (4 mois maximum aujourd'hui), arrivera un temps où la saison d'hiver n'y suffira plus. Ce temps correspondra aussi à la fin d'une saisonnalité du travail socialement acceptable pour les populations car les saisons seront trop courtes et la précarité s'en trouvera accentuée. La question du devenir de ces stations, de leurs équipements se posera alors avec le risque de se retrouver avec des friches touristiques à l'image des friches industrielles laissées par les ravages de la désindustrialisation...

Réfléchir à l'avenir des stations de montagne, c'est aussi en priorité s'intéresser à l'avenir des femmes et des hommes qui vivent et travaillent dans ces territoires.

En s'auto-saisissant sur cette question, le CESER contribue donc à la réflexion sur la nécessaire transition vers un nouveau modèle économique pour les territoires de montagne. Il s'agit de penser une montagne où il fera bon vivre, étudier, travailler et venir en vacances et non plus basée sur la seule volonté de tirer le maximum de profit de l'or blanc.

L'avis porte quelques préconisations susceptibles de favoriser cette évolution. Mais cela passera par une approche démocratique et sociale associant les acteurs locaux de l'économie, les élus mais aussi les habitants autour des enjeux définis localement. Il est temps de passer du dire : « développement durable », « bien-être », « 4 saisons », … au faire. Pourtant la réalité, mis à part quelques rares exceptions, c'est que personne ne prend le sujet à bras le corps et que les enjeux du clientélisme politique local favorisent le statu quo et le déni.

La Région a certainement un rôle à jouer pour penser l'avenir des territoires de montagne, de leurs habitants, de ceux qui y travaillent mais aussi pour impulser des actions concrètes dans le cadre de projets globaux. Elle doit sortir du saupoudrage d'aides qui semble être de mise actuellement pour porter une vraie vision. Elle serait bien avisée, pour cela, de s'appuyer sur les préconisations portées dans cet avis.

Il n'y aura pas de transition des stations sans une réflexion sur ceux qui assurent leur fonctionnement : les travailleurs de la montagne, souvent saisonniers et/ou pluriactifs. Les évolutions du modèle économique doivent s'appuyer sur la transformation des conditions de travail, d'emploi, vers l'éradication de la précarité. Elles doivent s'appuyer sur des travailleurs formés, aux savoir-faire reconnus et valorisés. C'est aussi une condition pour fixer des populations durablement dans des territoires victimes d'un fort turn-over démographique.

Ainsi, les questions d'emploi, de logement, de protection sociale, de santé, de transport, de rémunération, d'accès aux services publics... préoccupations centrales des travailleurs de la montagne doivent être au cœur des transitions attendues. Il n'y aura pas de transition économique et environnementale durable sans prise en compte aussi des problématiques liées au travail.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.

Intervention de Guy PARRAT au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} collèges se retrouvent pleinement dans le constat et les préconisations développés dans l'avis.

Les stations se doivent de développer le tourisme 4 saisons avec une qualité d'équipement, et la plupart se sont déjà engagées dans cette voie.

Pour les petites communes il serait pertinent qu'elles puissent mettre en œuvre des projets communs, leur permettant à la fois, un partage de compétences et un partage pour l'ingénierie.

Le covid a incité une migration de population vers ces stations avec le développement du télétravail, ce qui impose la résorption de la fracture numérique. Il ne doit plus avoir de zone blanche dans les stations.

Par ailleurs il est primordial de préserver, au sein des stations, les services publics et services au public. La reconquête de la proximité doit devenir une priorité pour la vie quotidienne de la population, une station c'est aussi un village.

Tout comme la mobilité, tous les territoires doivent être desservis correctement avec un réel maillage des différents moyens de transport.

Certains équipements doivent être reconsidérés, depuis de nombreuses années les stations ont installé des enneigeurs pour pallier le manque de neige naturelle et, comme le souligne l'avis, la plupart de ces installations ne sont plus adaptées face à la prévision de la baisse de l'enneigement dans notre région, et surtout face à la baisse de la ressource en eau. Cet été cette baisse a été importante en Durance.

La biodiversité fait partie du paysage il est indispensable de la préserver, par exemple dans la programmation d'activités découverte patrimoniale, culturelle ou physiques et sportives non génératrices de rejets de CO2, c'est un enjeu social et démographique. La sensibilisation à sa préservation devient un axe majeur, notamment pour les plus jeunes avec le développement de classes vertes.

On ne peut pas conclure sans citer le fait qu'il manque encore dans certaines stations des logements saisonniers. Les saisonniers sont des acteurs incontournables pour faire fonctionner et vivre nos stations, alors les préconisations apportées dans l'avis devront être réalisées rapidement.

Pour résumer, il apparait que l'enjeu principal auquel nos stations de montagne sont confrontées pour maintenir une activité culturelle, sociale et économique tient à la diversification d'activités offertes susceptibles de compenser la baisse, peut-être inévitable, de celles liées aux sports de neige.

Nos collèges estiment qu'au-delà du problème d'accès aux stations qui parait relever de décisions nationales, le niveau régional pourrait s'engager sur deux plans :

- une aide à l'équipement des stations en salles communales, polyvalentes capables d'accueillir des activités culturelles et de loisirs: cinéma, théâtre, spectacles de variété, cabaret, voire soirées gastronomiques, soirées « privées » avec tarif préférentiel pour les associations ...
- 2. une aide aux courts déplacements selon des modes « doux » : développement de pistes cyclables, mise en place de parcs de vélos électriques, de vélos-taxis...

Il est impératif d'orienter les stations vers l'avenir avec une réelle prise en compte des enjeux climatiques, et le chantier est considérable.

Il faut attirer les investisseurs car le statu quo risque va nous emmener à la catastrophe.

Nous pensons qu'il serait nécessaire de mettre en place une station pilote qui permettrait de tester et de mettre en pratique les recommandations novatrices développées ci-dessus

Je vous remercie pour votre écoute

Les collèges 3 et 4 voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02 Téléphone : 04 91 57 53 00

> e.mail : ceser@maregionsud.fr Site web: www.ceserpaca.fr Site Newsletter : ceser@regionpaca.com